

Devenir Mécène

Vous appréciez le répertoire de la Cie Pied en Sol et ses projets ?

Vous souhaitez la soutenir dans son maintien et son développement ?

Devenir mécène :

- c'est défendre un projet artistique et associatif ;
- c'est soutenir les nouvelles créations, le développement de lien entre artistes et habitants, la professionnalisation des artistes ;
- c'est encourager une démarche de transmission ;
- c'est participer au dynamisme culturel du territoire.

La loi du 1er août 2003 relative au mécénat culturel prévoit que les dons adressés par des entreprises ou des particuliers à l'association ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60% (pour les entreprises) et à 66% (pour les particuliers) du montant du don :

- Si vous êtes un particulier, avec un don de 100€ à la Cie Pied en Sol, vous réduisez vos impôts de 66 €. Notre association reçoit 100€, mais vous n'en dépensez que 34 !
- Si vous êtes une entreprise, au-delà des avantages fiscaux et de l'intérêt que vous pouvez avoir pour la culture :
 - C'est un moyen idéal pour communiquer autrement : en externe, vis-à-vis de vos clients, de vos partenaires ou du grand public; en interne, auprès du personnel de votre entreprise.
 - C'est une façon d'affirmer vos valeurs et de mettre vos compétences au service de l'intérêt général.
 - C'est une façon de soutenir le développement culturel local et donc de participer à l'attractivité de votre territoire.

Pour faire un don, rien de plus simple:

contactez-nous par courriel (compagnie@piedensol.com),

téléphone (02 99 72 25 19) ou envoyez-nous directement votre don par chèque à l'ordre de "l'association Pied en Sol" avec votre nom, prénom et adresse pour recevoir le reçu



CIE PIED EN SOL

7, RUE SAINT CONWOÏON

35600 REDON

TÉL : (00.33) 02.99.72.25.19

MÉL : COMPAGNIE@PIEDENSOL.COM

WWW.PIEDENSOL.COM